



SYNDICAT DE L'ENCADREMENT  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
(SEJS)  
UNSA-éducation

Le 19 février 2014

Monsieur le Directeur,

Lors de notre rencontre du 5 décembre dernier, nous avons notamment évoqué la situation indemnitaire des IJS et ses éventuelles évolutions.

Vous nous avez confirmé que le « guichet unique » n'avait consenti une légère augmentation en 2013 qu'à titre exceptionnel et « pour la dernière fois », la convergence indemnitaire prévue, bien loin d'être effective pour les IJS, devant dans l'avenir être mise en œuvre dans le cadre du nouveau système envisagé de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » (RIFEFP).

Nonobstant les vives critiques syndicales quasi unanimes sur ce projet, le SEJS vous a fait part de son accord de principe pour « adhérer » dès que possible à ce nouveau dispositif, sous réserve que sa déclinaison concrète soit satisfaisante, puisque nous semblions n'avoir une nouvelle fois pas d'autre choix, comme en 2008 avec la prime de fonction et de résultat (PFR), et avec les résultats que l'on sait.

Toutefois ce projet de RIFEFP a déjà pris un retard important (la DGAFP voulait le publier avant fin 2013) et sa finalisation demeure incertaine. Il est très vraisemblable qu'il sera donné priorité aux corps interministériels et la situation des IJS risque fort de n'être examinée qu'après. Rien ne garantit que l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2017 actuellement prévue pour les autres corps soit la date de mise en œuvre de ce nouveau dispositif pour les IJS. Le SEJS vous avait demandé un entretien à ce sujet par courriel le 17 janvier dernier auquel vous n'avez pas répondu, sans doute faute de disposer d'informations précises sur l'avenir de ce dossier, ce qui confirmerait notre analyse.

...

**Monsieur Joël BLONDEL,**

Secrétariat général des ministères chargés d'affaires sociales  
Direction des ressources humaines  
14, av. Duquesne  
75007 PARIS

Copie : Ministre et Cabinet MSJEPVA

Isabelle BECU-SALAÜN – Secrétaire Générale – SEJS – DDCS de l'Isère

[isabelle.becu-salaun@isere.gouv.fr](mailto:isabelle.becu-salaun@isere.gouv.fr)

...

- 2/2 -

Compte tenu de ce retard et du contexte actuel, le SEJS considère que les conditions de « l'accord » unilatéral du « guichet unique » d'octobre 2013 ne sont plus recevables, dans la mesure où, très vraisemblablement, le RIFEEP ne sera pas mis en place pour les IJS en 2014.

Si vous souhaitez réellement concrétiser les objectifs ministériels de convergence indemnitaire réaffirmés dans divers écrits (dont la présentation du budget 2014 et la feuille de route de la DRH pour 2014) et que nous demandons instamment, il convient de solliciter dès à présent le « guichet unique », sans attendre fin mai, comme en 2013, pour obtenir une augmentation conséquente du taux moyen annuel des indemnités de sujétions des IJS, permettant la mise en place d'une réelle convergence indemnitaire entre agents de responsabilités de même niveau.

Le projet de circulaire relative au RIFEEP qu'a diffusé récemment la DGAFP aux organisations syndicales invite en effet (p. 12) les administrations centrales à la saisir entre février et avril des « demandes de création, abrogation refonte **ou revalorisation indemnitaire** qui seraient présentées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au bureau de la politique salariale devront faire l'objet d'un recensement, voire d'une présentation en conférence de gestion prévisionnelle des RH programmées **de février à avril 2014** ».

Les décisions de gestion permettant aux responsables des services déconcentrés d'attribuer aux IJS les sommes nécessaires, dans « le cadre des plafonds et de l'enveloppe catégorielle disponible », et déterminées pour permettre cette convergence doivent également être anticipées.

A défaut de réponse à la réunion demandée le 17 janvier dernier, le SEJS vous demande de bien vouloir lui faire connaître vos orientations à cet égard.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

**Isabelle BECU-SALAÜN**  
Secrétaire Générale

